Image not found or type unknown

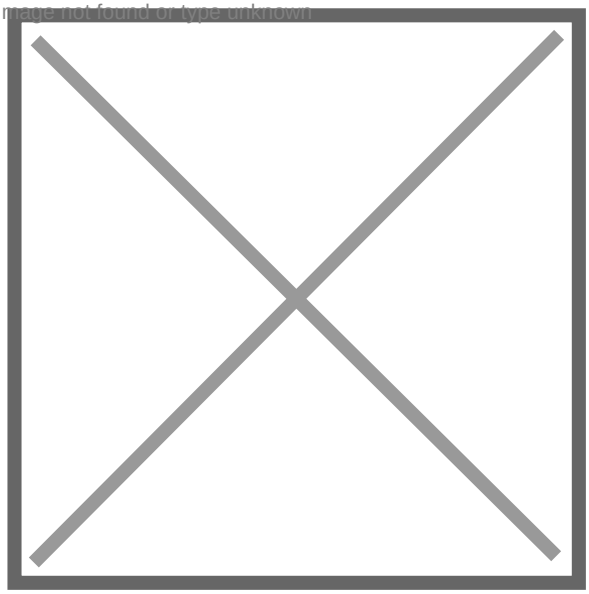

Taxe d'ordures ménagères, paiement plusieurs fois par an?

Par **cécé**, le **14/04/2012** à **10:17**

Bonjour,rnJ'ai payé le 5 janvier dernier, 152 euros pour la taxe d'ordures ménagères 2011.rnCe matin je reçois par courrier électronique de mon agence immobilière (le courrier postal ne devrait pas tarder) une facture du 16 avril d'un montant de 152 euros pour la taxe d'ordures ménagères !rnTaxe que j'ai payé il y a 3 mois, peut-être il y a t-il une erreur?rnJ'attends leur courrier avec justificatif.rnCependant, ne dois-je pas payer qu'une seule fois par an cette taxe? au moment ou le propriétaire reçoit sa taxe foncière.rnMerci.

Par **cocotte1003**, le **14/04/2012** à **10:57**

bonjour, soit vous la payez mensuellement car elle est inclue dans vos charges (voir le décompte au moment de la régularisation annuelle), soit vous la payez une fois par an sur présentation du justificatif.Quelque soit le montant demandé, il doit etre réel donc justifié, cordialement

Par **cécé**, le **14/04/2012** à **11:03**

Merci pour la réponse.rnJ'attends le courrier de l'agence pour voir de quoi il s'agit, ça doit être une erreur, ils ne peuvent pas me réclamer cette taxe pour 2012 tant que le proprio n'a pas reçu sa taxe foncière...donc en fin d'année.rnEt je la paie en effet une fois par an avec copie de la taxe foncière, comme j'ai déjà payé y'a 3 mois, c'est bizarre!rnJe vous tiendrai informé !

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés